



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

centres de rééducation fonctionnelle

Question écrite n° 36016

Texte de la question

M. Bernard Gérard attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur l'intérêt qui s'attacherait, dans le cadre des nécessaires économies à faire dans le domaine de la sécurité sociale, à optimiser davantage les conditions d'orientation des malades vers les centres de rééducation, à leur sortie d'hôpital. Il s'avérerait, en effet, qu'un bon nombre d'entre eux est dirigé vers ces structures alors même qu'ils pourraient bénéficier de soins à domicile, bien moins onéreux pour la collectivité. Dans un souci de cohérence globale, il lui demande, par conséquent, s'il ne serait pas envisageable, au moment où l'on met en place un certain nombre de référentiels avec un volume d'actes par pathologie, de réglementer également l'accès à ces centres où il semblerait qu'il n'existe, de surcroît, aucune limitation dans les prescriptions.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Gérard](#)

Circonscription : Nord (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36016

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 novembre 2008, page 10127

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)